

INTERPELLATION

Auteur Patricia Constantin, AdG/LA, Myriam Roudit, PDCC, Philomène Zufferey (suppl.), PDCC, et Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR
Objet Ecole de l'égalité
Date 12.06.2019
Numéro 3.0478

Au moment des choix professionnels ou même tout au long de la scolarité obligatoire, nombreux sont les clichés quant au choix d'une profession pour les jeunes filles ou les jeunes garçons.

En ce début d'année, nous avons appris que les bureaux de l'égalité romands ont édité un nouveau matériel pédagogique appelé «Ecole de l'égalité» et mis à disposition des classes de 1H à 4H.

Chaque établissement scolaire valaisan a reçu trois exemplaires de ce document. Ce document permet aux élèves grâce à des exercices pratiques, à réfléchir aux clichés dans le but d'ouvrir de nouvelles perspectives aux enfants, quel que soit leur sexe.

Il est également indiqué que dans le courant de cette année, trois brochures complémentaires destinées aux élèves de 5H à 11H seront distribués dans les centres scolaires.

Ce document doit permettre de faire évoluer les mentalités et casser les clichés notamment en ce qui concerne l'orientation professionnelle essentielle entre le 9H et la 11H, lorsque les élèves doivent trouver leur voie et que trop souvent on cantonne les filles aux métiers «de filles».

Conclusion

En conclusion, cette interpellation demande les éléments suivants:

- Ce document a-t-il été transmis aux établissements concernés par le service de l'enseignement?
- Si oui, il est à relever que dans le communiqué de presse de l'Etat du Valais du 19 février 2019, il est mentionné «le Service de l'enseignement encourage les enseignant-e-s à l'utiliser», quelles consignes ont été données afin de mettre en application ce document et de quelle manière concrète est-elle envisagée?
- Est-il prévu d'étendre sa diffusion rapidement dans les classes de 5H à 11H?